



UN COUVRE-FEU SANS CONCERTATION ! QUI VA TUER LE SPECTACLE, LE COVID OU LE GOUVERNEMENT ?

Le Président Macron a annoncé le 14 octobre 2020 un couvre-feu dans les grandes métropoles de 21H à 6H, en prétendant aider les salles de spectacles et de cinémas à reprogrammer plus tôt. Mais quels spectateurs peuvent aller au spectacle ou au cinéma sur leur temps de travail ?

La brutalité de l'annonce est inacceptable. Aucune concertation n'a eu lieu préalablement, nous sommes les premiers à réclamer des mesures de protection des travailleurs du spectacle et du public mais toutes les dispositions doivent être travaillées avec les représentants des professionnels et toutes les interdictions doivent faire l'objet de mesures d'accompagnement, si elles sont nécessaires.

Comment travailler dans ce contexte ?

Dès lors qu'il y a consensus pour dire que les lieux de spectacle ne sont pas des lieux de transmission de la maladie, les spectacles doivent être maintenus.

Nous demandons des dérogations au couvre-feu pour nos secteurs, le ticket du spectacle pour les spectateurs ou le contrat de travail pour les professionnels faisant foi.

Le spectacle, le cinéma dont les ressources s'écroulent ne survivront qu'avec des mesures d'accompagnement financières beaucoup plus fortes que le plan dit de « relance », largement insuffisant et inadapté à la crise de long terme que subissent nos secteurs d'activité, y compris le secteur public.

Du point de vue social, les mesures s'imposent de toute urgence. L'emploi, notamment celui des artistes, doit faire l'objet d'aides massives.

Les modalités d'accès à l'activité partielle doivent être améliorées pour prendre en charge tous les contrats et les engagements des artistes et des techniciens intermittents du spectacle.

Les droits sociaux de toutes et tous doivent être préservés. La prolongation des droits à l'assurance chômage (« l'année blanche ») doit être étendue au-delà du 31 août 2021, pour toutes celles et ceux à qui il est toujours interdit de retravailler normalement. Et cette fois, sans oublier les entrants, notamment les jeunes.

De même, il est indispensable d'annuler définitivement la réforme d'assurance chômage qui concerne aussi des travailleurs de notre champ (CDD travaillant dans les festivals annulés par exemple).

Les autrices ou aux auteurs doivent être soutenus afin que personne ne reste sans ressource.

Faute d'avoir travaillé ces derniers mois, les professionnels n'ont plus accès aux indemnités de sécurité sociale pour maladie et maternité, à la formation professionnelle, aux Congés Spectacles. En l'absence de cotisations, les caisses sociales qui financent les complémentaires santé, la prévoyance, la formation et le dialogue social se vident.

Tous ces sujets doivent être pris à bras le corps par le Gouvernement. Notre secteur ne demande pas l'aumône, il contribue grandement au PIB de notre pays et à son rayonnement national.

Tous les droits doivent être sauvegardés : droit à la retraite, accès à la sécurité sociale (maladie/maternité), complémentaire santé et prévoyance, formation continue, congés spectacles, de même que les moyens du dialogue social.

La ministre de la Culture a convoqué une réunion ce jeudi 15 octobre à 15H.

LA CGT SPECTACLE TIENDRA UNE CONFÉRENCE DE PRESSE VENDREDI 16 OCTOBRE À 11H.

LES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE DOIVENT SE PRÉPARER À LA MOBILISATION !

Pour Paris Ile-de-France :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROFESSIONNELS LUNDI 19 OCTOBRE 2020 À 18H

AU THEATRE TRAVERSIERE - 15 bis Rue Traversière Paris 12

JAUGE LIMITÉE À 180 PLACES

Paris, le 15/10/2020.